



Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Depuis 1999, le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

CONNAISSEZ-VOUS LA DIFFERENCE ENTRE DISPUTES ET VIOLENCES ?

Dans les **disputes**, deux points de vue s'opposent dans un rapport d'égalité.

Dans les **violences**, il s'agit d'un rapport de domination et de prise de pouvoir de l'auteur sur la victime. Par ses propos et comportements, l'auteur veut contrôler et détruire sa victime.

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :

Les violences sont un ensemble d'actes, de propos et comportements par lesquels quelqu'un veut vous contrôler, vous dominer et vous détruire.



Ces violences sont interdites et punies par la loi.

LEURS MANIFESTATIONS SONT LES SUIVANTES :

- physiques (bousculades, coups avec ou sans objet, strangulations, morsures, brûlures, séquestrations...);
- verbales (injures, menaces, intimidations, dévalorisations...);
- psychologiques (humiliations, chantages affectifs, interdiction de fréquenter des amis, la famille...);
- sexuelles (agressions sexuelles ou viols);



- matérielles (briser ou lancer des objets);
- économiques (contrôle des dépenses, suppression de la carte vitale, des moyens de paiement, interdiction de travailler);
- au moyen de confiscation de documents (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, carnet de santé, diplôme, etc.);
- cyber-violences (cybercontrôle, cybersurveillance à son insu, cyberviolence sexuelle, cyberviolence économique ou administrative...).

POURQUOI DEVONS-NOUS METTRE FIN A LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES ?

Parce que ses conséquences sont importantes, nombreuses et durables : Anxiété, trouble du sommeil et / ou de l'alimentation, peurs intenses, culpabilité, dépression, isolement, conduites à risque ou agressives...

Elles peuvent avoir un impact sur la santé, mais également sur la vie sociale, familiale ou encore professionnelle.

SI VOUS ETES TEMOIN OU VICTIME :

Que les faits soient anciens ou récents, **IL FAUT EN PARLER** à une personne en qui vous avez confiance, à une professionnelle ou un professionnel (médecin, assistante sociale, assistant social, avocate, avocat...) ou à une association spécialisée dans la lutte contre le viol et les violences faites aux femmes qui vous accompagnera.

Le **3919** est à votre disposition pour vous écouter et vous guider.



SIGNALEZ ces faits à la police ou à la gendarmerie. Vous ferez l'objet d'une attention particulière de la part des services de police ou des unités de gendarmerie qui ont mis en place des dispositifs d'accueil et d'aide aux victimes : intervenantes sociales, psychologues, permanence d'association d'aide aux victimes...

En cas d'urgence, appelez le 17 ou le 112 (depuis un portable).

STELLANTIS
ÉGALITÉ
DE NOS DIFFÉRENCES MAI, NOTRE DIFFÉRENCE
Commission Egalité & Diversité
Pôle de Mulhouse
25 Novembre 2022

SORTEZ DU SILENCE

La violence contre les femmes ...

3 9 19
ARRÊTONS LES VIOLENCES

... est une violation des droits de l'Homme !
Et entraîne des poursuites judiciaires.

... et les filles n'est pas une fatalité.
Nous pouvons tous agir.

... est le problème de tous.
137 femmes sont tuées par un membre de leur famille, chaque jour dans le monde

... a de lourdes conséquences physiques et mentales sur la victime et sur son entourage.

Service social CIDFF Mulhouse 0389092372 0389604543
arretonslesviolences.gov.fr

ET CHEZ STELLANTIS ?

La médecine du travail ainsi que vos Référents harcèlement sexuel et agissement sexistes sont à votre disposition.

Les membres **CFE-CGC** de la commission Egalité & Diversité restent à votre écoute :

Estelle ANTONY



Fabrice BEHRA



Sandrine RIEGEL



Lien vers le domaine de publication des tracts **CFE-CGC** :
<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS !



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

